



Report of activities June – December 2007

Introduction de la PRÉSIDENTE

Chers parents,

5 mois après la fondation de notre APEEE¹ et 3 mois après le début de l'année scolaire, nous avons beaucoup d'informations à vous communiquer.

Nous avons immédiatement été acceptés et accueillis dans tous les cercles décisionnels qui traitent des sujets intéressants nos enfants. Avec les autres APEEEs de Bruxelles, nous disposons d'une voix auprès de l'autorité centrale des inscriptions (ACI²) ; nous avons un siège au Conseil d'administration de l'école et un siège au comité pédagogique de l'école, la Commission européenne nous invite à toutes les réunions traitant des écoles européennes et nous a fourni un bureau permanent dans ses locaux. Interparents, l'association regroupant toutes les APEEEs, nous invite également à leurs réunions et l'école et nous accueillerons ses membres à leur assemblée annuelle à Berkendael en janvier prochain. Nous disposons aussi de 2 bureaux dans l'école qui ont récemment été déménagés au niveau -1.

Le soutien financier des autres APEEEs de Bruxelles et le soutien personnel des membres du groupe fondateur composé de parents qualifiés et du personnel de ces APEEEs fut d'une grande aide parce qu'ils ont permis à notre APEEE de fonctionner rapidement et lui a ouvert beaucoup de portes.

En outre, suite à notre demande urgente, nous avons obtenu une subvention du CS (le Conseil Supérieur des écoles européennes) pour couvrir le supplément significatif du coût de transport afin d'empêcher que les parents doivent payer plus que le prix moyen pratiqué par les autres écoles de Bruxelles. L'association des parents d'Ixelles a mis en place notre service transport et notre association reprend graduellement ce service en mains.

Au début, la cuisine de Berkendael n'a été considérée que comme un lieu destiné à réchauffer les repas préparés dans de grandes cuisines collectives telles que Sodexho ou AGAPE. Ainsi, d'une part, les repas auraient été d'une qualité nettement moindre et d'autre part, les parents n'auraient pas pu contrôler la qualité des produits alimentaires fournis à nos enfants. C'est seulement grâce aux compétences de négociation et à la patience des membres fondateurs de notre association dont nous avons pris la succession après notre assemblée générale de juin, à la solidarité des autres APEEEs et finalement à une excellente collaboration avec l'école, le Secrétaire général de Conseil Supérieur des Ecoles Européennes et la Commission qu'une telle solution a pu être évitée. L'état belge s'est enfin décidé à entreprendre les travaux d'aménagements nécessaires et à livrer l'équipement exigé. La cuisine scolaire devra être fermée pour une période estimée d'une à 2 semaines selon l'état d'avancement des travaux.

¹ APEEE: Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne

² CEA in EN : Central Enrolment Authority



Report of activities June – December 2007

Les activités périscolaires constituent un autre service offert par les associations des parents et non par l'école. Les nombreuses difficultés liées à la mise en place des services plus essentiels du transport et de la cantine, au retard pris pour Laeken et à nos ressources financières et administratives très limitées nous forcent à restreindre notre approche pour cette année. Nous essayons d'établir un programme minimum et d'ajouter d'autres activités dans les années à venir.

Notre comité est composé d'un petit groupe de parents travaillant ardemment pour assurer le fonctionnement de nos activités. La plupart d'entre eux découvrent le monde des écoles européennes et étaient très étonnés du nombre inattendu de tâches et du niveau élevé de responsabilité comparé à tout autre système scolaire. J'ai personnellement le plus grand respect pour tous ces parents qui parviennent à accomplir leur mandat tout en devant concilier vie familiale et vie professionnelle. Après avoir dit ceci, j'invite les parents à rejoindre le conseil d'administration de notre association ou les groupes de travail qui œuvrent pour le meilleur de nos enfants. (Des tâches ne sont actuellement pas effectuées en raison d'un manque de membres actifs.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui nous aident : le Secrétaire général du Conseil Supérieur, Madame Renée Christmann, et son prédécesseur, Mr Michael Ryan; la directrice de l'école, Mme Berta Bustorff, et son équipe; Madame Christiane Bardoux de DG ADMIN et les personnes de son unité; Alain Kruys, Günther Lorenz et Tony Bernard les présidents des autres APEEEs de Bruxelles; Rotraut Moretto, la présidente d' Interparents; les membres du groupe fondateur de notre APEEE présidés par Michaël Stenger et qui sont André Meyer, Isabelle Callens, Jean-Marie Cauwelier de l'APEEE d'Ixelles qui ont mis en place le service transport qui a fonctionné dès le premier jour; Daniel Vincent, Jean Luc Langrand, Ute Priebe et les dames de service de la société Mis à Net, qui fournissent à nos enfants les repas scolaires depuis le premier jour; Jean-Paul Soyser qui a établi notre site web et nos bulletins d'informations; Agnès Lahaye et Joëlle Salmon, conseillères pour les garderies; Gilbert Luciani et Irina Sels, conseillers pour les activités périscolaires, et enfin notre personnel Manuela Pamio (administration) et Christophe Goblet (cantine).

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Atterf', written over a faint, dotted grid background.

Bruxelles en novembre 2007
La présidente



Report of activities June – December 2007

1) Sujets pédagogiques

a) **Interparents - le Comité administratif et financier (CAF) - du conseil supérieur (CAF)**

Membre du conseil d'administration de l'association des parents

- Eva Grotz (DE)
- Carola Streul (DE)

Parents volontaires:

Interparents (IP) est l'organisation qui représente les parents de toutes les écoles européennes via les associations des parents locales (APEEEs). Chaque APEEE nomme son représentant à IP. Sa tâche, très importante, consiste à présenter la position des parents de toutes les écoles européennes lors des réunions du conseil supérieur (CS³). Il est le seul moyen à la disposition des parents d'influencer la prise de décision au plus haut niveau politique des écoles européennes.

La position commune des parents est formée au cours de réunions d'IP, qui ont lieu généralement avant la réunion du CS. Les représentants d'IP sont des membres des différents conseils d'administration des APEEE.

Les deux dernières réunions se sont tenues en octobre et en novembre. Toutefois, notre association n'a pas pu y être représentée en raison de la charge de travail accablante due au lancement de nos activités. La prochaine réunion se tiendra le 26 janvier 2008 dans notre école.

b) **Autorité centrale des inscriptions (ACI)**

Membre du conseil d'administration

- Carola Streul (DE)

L'autorité centrale des inscriptions (ACI) a été créée en 2006 par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes afin d'avoir un organe commun qui traite les questions de la politique d'inscription à Bruxelles et qui rende les décisions plus transparentes. Le Conseil Supérieur prend les décisions politiques de base alors que l'ACI est l'organe exécutif ayant la responsabilité d'appliquer les décisions de la politique d'inscription. Lors de sa réunion du 24 octobre 2007, le Conseil Supérieur a décidé de la politique d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009 et de nouvelle composition de l'ACI.

³ BoG : Boart of Governors



Report of activities June – December 2007

La politique d'inscription ne changera que dans quelques détails.

Pour l'année 2008/2009, seuls les élèves de la catégorie I dont un frère/une soeur est déjà scolarisé dans une des 3 autres écoles de Bruxelles y seront acceptés. Certaines exceptions, très limitées, seraient possibles mais font encore l'objet de discussions. Celles-ci, dont l'incidence est limitée, concerneraient la scolarisation des élèves dans leur ancienne école quand les parents rentrent d'une délégation. Afin d'augmenter la population scolaire dans notre école, la possibilité d'accueillir l'année prochaine, de façon limitée, des élèves de catégorie III est à l'examen. Le transfert volontaire vers la 4ème école devrait être facilité par la nouvelle politique d'inscription. Les parents ont soutenu la demande venant des directeurs de permettre aux enfants des enseignants des EE, d'obtenir une place dans l'école où leur parent travaille et ce également de façon limitée.

Les 4 APEEEs se sont mises d'accord sur une proposition de politique d'inscription modifiée qui a été publiée sur notre page Web.

Lors de la dernière réunion du CS, les règles de composition et de vote à l'ACI ont été changées : Les directeurs des écoles, qui disposaient précédemment de 3 voix n'en ont plus qu'1.

Disposent également d'1 voix délibérative à l'ACI le Secrétaire général du Conseil Supérieur, le pays hôte, la Belgique, la Commission européenne et le représentant des associations des parents. Le représentant du personnel de la Commission européenne, et un représentant d'une organisation représentant les parents futurs (seulement lors des réunions où la politique d'inscription est à l'ordre du jour) peuvent participer aux réunions mais sans droit de vote.

L'ACI décide également des différents cas individuels ou soumis à recours.

D'autres questions examinées au sein de l'ACI concernent le développement –et maintenant le retard- de la 4ème école et de la situation du site transitoire à Berkendael.

Nous avons participé aux 6 dernières réunions de l'ACI. La prochaine réunion se tiendra le 5 décembre.



Report of activities June – December 2007

c) Conseil d'éducation primaire et maternelle

Représentants de notre association des parents

Membre du conseil d'administration

- Eva Grotz (DE)

Parents volontaires

- Francesca Beltrame
- Marzia Pietrelli
- Marjorie Paternostre
- Lamia Mechbal

Le Conseil d'éducation primaire et maternelle est l'enceinte dans laquelle sont examinées les questions d'ordre pédagogique, les informations entre l'école et les parents, et tout problème que les parents soumettent à l'association des parents. Dans notre école, la composition et le nombre de réunions ne sont pas encore fixés. Jusqu'à présent, 2 réunions ont eu lieu : les 11 octobre et 15 novembre. A chaque réunion, la directrice et la directrice-adjointe, des professeures et les parents y ont participé. A la deuxième réunion, les enseignants et les parents ont participé d'un nombre plus important.- La prochaine réunion se tiendra le 6 décembre.

Correspondance via l'agenda

Les parents ont rappelé l'importance de la communication entre les enseignants et les parents via l'agenda. Il semblait que certains enseignants n'étaient pas suffisamment conscients de l'importance de ce moyen de communication avec les parents.

Activités périscolaires

L'association des parents s'est rendue compte de la situation de confusion chez les parents suite à la circulation d'un formulaire. La nouvelle approche, via un programme plus restreint, a été annoncée. Les enseignants ont souligné qu'ils devraient être consultés sur le choix des activités appropriées pour les enfants et exiger un comité où ils participeraient.

Les activités périscolaires sont organisées, administrées et financées par les parents dans les locaux de l'école mais en dehors du programme scolaire normal. Dans les autres écoles, des activités ont lieu régulièrement pendant la pause de midi, s'adressant particulièrement aux enfants les plus jeunes(primaires) et dans l'après-midi après les cours.



Report of activities June – December 2007

Horaires

Les parents ont rappelé leur demande d'être consultés sur l'horaire scolaire et de comprendre l'alternative des 4 journées longues au lieu de 3 comme option. Ainsi, les longues journées pourraient être raccourcies d'environ 1h15), ce qui éviterait aux enfants qui viennent de loin de commencer leur voyage par autobus à 7h00 à retourner à 17h00

La directrice a annoncé que l'école ne changerait pas l'horaire en cours d'année scolaire à l'exception de l'introduction du vendredi "flexible", signifiant qu'après la pause de midi, l'enseignant ne donnerait pas cours à l'exception des élèves de P3 qui suivraient les heures européennes. Les élèves des années inférieures à P3 qui ne seraient pas repris par les parents pourraient se rendre à la garderie ou peut-être, suivre un cours de danse organisé par l'école. Comme alternative, les parents pourraient offrir des activités périscolaires le vendredi après-midi.

L'association des parents poursuit ses négociations avec l'école dans le but de lancer un référendum commun sur l'horaire scolaire.

Sorties scolaires

L'école a préparé une liste de sorties prévus dans les différentes classes.

Les classes de mer de plusieurs jours pour les élèves de P3 seront organisées conjointement avec les élèves de P3 de Woluwé. La directrice a souligné l'importance de la prise en compte de besoins particuliers du petit groupe d'élèves de Berkendael.

En ce qui concerne les autres sorties, l'école informera les parents en temps opportun. Tous les projets ne seront pas réalisés.

Rôle pédagogique des institutrices maternelles au déjeuner

Les institutrices maternelles ont expliqué qu'elles pourraient respecter leurs obligations scolaires même en ne mangeant pas le même repas avec les enfants. Néanmoins, elles ont estimé qu'elles pourraient mieux encourager la consommation d'aliments inconnus si elles montrent l'exemple.

L'association de parents a souligné que les critiques exprimés par certains enseignants sur les repas scolaires seraient non fondés et a rappelé que la cuisine est dans une situation transitoire. Les enseignants et la directrice ont exprimé l'intérêt d'un comité cantine.

D'autres projets (fête scolaire, marché de Noël)

L'école a fixé la date du marché de Noël un jour ouvrable afin d'assurer que tous les enfants y participent. Les parents ont exprimé leur incrédulité parce que la majorité des familles seraient exclues pour partager ce moment.

La directrice n'a pas vu l'utilité urgente d'une fête de l'école que les parents préconisent.



Report of activities June – December 2007

d) Participation au Conseil d'administration de l'école

Représentants de l'association des parents :

- Carola Streul (DE)
- Nathalie Laurent Eker (FR)
- Ivan Torre (IT)

Les représentants de l'association des parents ont un siège au conseil d'administration de l'école. Lors des réunions de ce conseil, ils ont posé les questions suivantes : le niveau de sécurité et l'équipement de notre école, notamment dans le bâtiment des classes maternelles, le terrain de jeux des maternelles, les contrôles à l'entrée, l'équipement de nos bureaux avec lignes téléphoniques et autre fourniture de bureau, la coordination entre le personnel de l'école et notre surveillance de transport concernant la logistique et la responsabilité aux enfants, du trafic et de la circulation à l'entrée et des places sur le parking de l'école et autres sujets..

2) Groupe des services

Représentants de l'association des parents :

- Coordinatrice des groupes des services : Nathalie Laurent Eker (FR)
- Cantine : Camilla Gaudina (IT)
- Transport : Guido Ricci (IT)

Parents volontaires:

- Cantine :Andrea Morass (DE)
- Activités périscolaires: Hilary Crowder (EN)
- Anke Held (DE)
- Blandine Lurin (FR)

Les associations des parents des écoles européennes se chargent du transport, de la cantine et des activités périscolaires. Ces services sont organisés en coopération avec l'école mais elles relèvent de l'entière responsabilité des parents.

Le 9 octobre, l'association des parents a organisé dans la cantine de l'école une soirée d'information sur les services.



Report of activities June – December 2007

Transport

Le transport a été mis en place par une équipe de l'école européenne de Bruxelles III (Ixelles). La préparation a été très difficile par le manque de données précises sur le nombre d'élèves et leur localisation pendant la phase de planification. Néanmoins, l'équipe a pu réussir à assurer le transport des élèves répartis dans toute la ville et les premiers bus ont fonctionné à partir du premier jour d'école.

L'association des parents a négocié avec succès une subvention avec le conseil supérieur afin de couvrir les coûts qui auraient été à charge des parents et qui auraient dépassé les coûts moyens de transport des 3 autres écoles de Bruxelles.

Les réunions avec la commune de Forest ont eu lieu en mai et en juin afin d'obtenir l'appui public en matière de réglementations de la circulation dans les environs de l'école.

Le 27 juin, les parents ont organisé, en collaboration avec l'école, une soirée d'informations avec les voisins de l'école et des représentants de la commune de Forest.

Le transport assuré par l'APEEE consiste actuellement en :

4 lignes de minibus et 1 ligne de voiture le matin

3 lignes de minibus et une ligne de bus l'après-midi. Il y a 75 enfants qui utilisent le service qui représente 142 localisations/lignes à gérer (une localisation/ligne est définie par enfant qui monte et descend à un arrêt de bus une ou plusieurs fois par semaine).

Les lignes sont les suivantes:

Matin

Ligne 1: 12 arrêts, longueur officielle du trajet 55 minutes. Surveillant dès le 1er arrêt.

Ligne 2: 12 arrêts, longueur officielle du trajet 65 minutes. Surveillant dès le 3ème arrêt.

Ligne 3: 12 arrêts, longueur officielle du trajet 62 minutes. Surveillant monte avant le 2ème arrêt.

Ligne 4: 11 arrêts, longueur officielle du trajet 75 minutes. Surveillant dès le 1er arrêt.

Ligne 5: 1 arrêt, voiture sans surveillant

Après-midi

Ligne 1: 10 arrêts, longueur officielle du trajet 66 minutes. Surveillant sur tout le trajet

Ligne 2: 12 arrêts, longueur officielle du trajet 65 minutes. Surveillant sur tout le trajet

Ligne 3: 8 arrêts, longueur officielle du trajet 75 minutes. Surveillant sur tout le trajet

Ligne 4 (garderies post-scolaires): 4 arrêts, longueur officielle du trajet 57 minutes. Un surveillant sur tout le trajet.

En plus des surveillants de bus, 2 personnes supervisent l'arrivée et le départ des bus sur le parking. Pour le moment, ce sont tous des travailleurs sous statuts ALE (travailleurs qui peuvent travailler un nombre limité d'heures). Le 26 novembre, ils ont tous suivi une formation de la Croix Rouge.



Report of activities June – December 2007

Pour le moment, il y a 7 enfants dont le trajet dure plus d'une heure le matin (6 chaque jour et 1 quatre fois par semaine).

Il y a 3 enfants dont le trajet dure plus d'une heure l'après-midi (1 chaque jour, 1 quatre fois par semaine et 1 une fois par semaine).

Modification du service

Presque chaque jour, nous avons des modifications de service due à des arrêts qui sont ajoutés ou changés.

En même temps, nous essayons d'assurer que les nouveaux arrêts n'allongent pas le temps du trajet.

Depuis le 20 septembre, les trajets ont été réduits de 39 minutes, bien qu'une quinzaine d'enfants supplémentaires ont été ajoutés avec l'augmentation de nombreux arrêts.

Les lignes actuelles ont une capacité résiduelle contractuelle:

- le matin, de 13 places (7 sur la ligne 4)
- l'après-midi, de 30 places (13 sur la ligne 4 vers les garderies post-scolaires centrales).

Les lignes 2 et 3 du matin sont les plus demandées.

La ligne 5 du matin (sud de Bruxelles) déservie, pour le moment, par une voiture, transporte 2 enfants. 4 autres enfants sont intéressés par cette ligne mais un minibus ou même le service d'une personne transportant les 6 enfants augmenterait la perte financière de l'APEEE. Une décision par l'Assemblée Générale est requise sur ce point.

Nous rencontrons les problèmes suivants:

- voitures garées à l'extérieur de l'école, empêchant les bus de manoeuvrer
- panne d'un minibus avant le service, remplacé par un grand bus non adapté pour le trajet
- retard d'un minibus suite au brouillard. Le service de ce bus a dû être annulé.
- Enfants malades dans le bus, tôt le matin

Procédures étendues selon les règles pour les usagers du service transport dans les domaines suivants:

- modifications selon les besoins des usagers anciens et nouveaux
- demande de modification du service un jour donné
- s'occuper des délais importants ou de la suspension du service
- autoriser une autre personne que les parents à reprendre l'enfant à un arrêt

Sur le site Internet de l'APEEE, vous pouvez trouver:

- le formulaire d'inscription
- le règlement pour les usagers du service transport
- un lien vers l'horaire
- des liens vers les cartes indiquant les arrêts du matin et de l'après-midi
- le formulaire pour l'autorisation donnée à une tierce personne de reprendre un enfant



Report of activities June – December 2007

Cantine

Dès le début, il était clair que la cuisine de l'école de Berkendael ne pourrait pas être utilisée pour préparer les repas chauds sur place par manque d'infrastructures et d'équipements. Malgré ces problèmes, l'APEEE de Bxl IV a travaillé dur pour trouver une solution afin que des repas chauds de haute qualité soient servis aux enfants. Grâce à la complémentarité avec l'équipe cantine de l'école européenne de Woluwé, l'APEEE a pu servir le déjeuner dans la cantine dès le premier jour d'école. Les aliments préparés dans la cuisine de Woluwé, et transportés à Berkendael, sont ensuite réchauffés par notre chef, très apprécié, qui dirige la cuisine depuis la fin août 2007. Il prépare les menus en collaboration avec la cuisine de Woluwé qui dispose également d'un diététicien. Les menus sont établis par le chef de Woluwé qui dirige la cantine scolaire depuis plus de 30 ans et par le diététicien – service offert par un ancien parent - depuis une décennie ; ils sont publiés régulièrement sur le site web.

Dès le départ, l'objectif du groupe fondateur et de l'APEEE de Bxl IV consistait à disposer d'une cuisine totalement opérationnelle dans l'école afin de pouvoir contrôler entièrement la qualité des repas de nos enfants. Les discussions et les négociations avec le propriétaire du bâtiment (l'état belge via la "Régie des Bâtiments") ont commencé au printemps et se poursuivent encore. Notre APEEE a été représentée par le président du groupe fondateur avec l'aide du chef de la cantine de Woluwé, du manager de la cantine et de consultants externes. L'APEEE a maintenant des raisons d'être optimiste parce que la perspective d'atteindre l'objectif d'avoir une cuisine dans l'école de Berkendael est proche, la "Régie des Bâtiments" a finalement accepté de rendre la cuisine opérationnelle à leurs frais. Certains travaux d'infrastructure devront être réalisés et des équipements supplémentaires installés. Pendant cette période de travaux estimée à approximativement deux semaines, la cantine sera fermée et une solution sur la façon d'organiser les repas des enfants sera examinée et convenue lors de l'Assemblée générale.

Pour le moment, environ 140 enfants sont inscrits à la cantine dont la plupart à quatre repas par semaine. Les enfants mangent entre 11h30 et 12h15. Les enfants de maternelle sont accompagnés de leur enseignant et les élèves du primaire accompagnés par du personnel parlant la langue de la classe qu'il supervise. Les repas sont servis à table par une équipe de cinq personnes qui se charge également de dresser et nettoyer les tables. Le mercredi, les enfants fréquentant une des garderies de la Commission (environ 50 enfants) prennent leur repas dans la cantine après la fin des cours à 12h30. Le repas est inclus dans les services fournis par la garderie.

Le prix provisoire des trois premiers mois pour les élèves du primaire est de 263,20 euro (4 repas/semaine) et pour les enfants de maternelle de 224 euros (4 repas/semaine). Le prix final sera décidé par l'Assemblée générale. Les enseignants, le personnel de l'école et les visiteurs administratifs participant à des réunions à l'école ont la possibilité d'acheter des tickets repas au bureau de l'APEEE de l'école. L'APEEE donne aux parents la possibilité de



Report of activities June – December 2007

manger à la cantine une fois par trimestre et un certain nombre de parents ont déjà profité de cette offre.

Le règlement de cantine a été modifié. Aucun changement important n'a été introduit; les règles s'appliquant seulement aux enfants d'école secondaire ont été retirées afin d'établir le règlement le plus adapté à la situation de l'école de Berkendael. La nouvelle version a été publiée sur le site web et peut être envoyée par courrier sur demande.

Le comité de cantine est composé pour le moment de trois membres. L'APEEE espère que davantage de parents en feront partie et qu'ils consacreront un peu de temps en conseils et aide dans l'organisation de ce service et l'amélioration de la cantine.

Enfin, l'APEEE de Bxl IV souhaite exprimer ses mercis pour l'aide et les conseils qui lui ont été prodigués par l'équipe de la cantine de l'école européenne de Woluwé et en particulier, Jean-Luc Langrand, Michaël Stenger et Daniel Vincent.

Activités périscolaires

Ce secteur des services est toujours en préparation. APEEE vérifie les différentes options et leurs faisabilités financière et organisationnelle.

Groupe d'informations

Membres de conseil d'administration

- Maurits Pino (FR), vice-président du groupe d'informations
- Aedin O'Byrne (EN), administrateur Web

Site web

Le site web de l'association des parents a été créé par le groupe fondateur et remis sous la responsabilité de notre association en octobre. Le site est l'un des outils principaux de la communication aux parents. Le groupe travaille à la traduction de textes en anglais et entend moderniser la disposition.

Publication du bulletin d'information

Le bulletin informe régulièrement les parents sur les nouveaux développements, les dates et les contacts. Il est affiché par le comité d'informations dans le hall d'entrée de l'école et publié sur le site web. A partir du prochain numéro, il sera également communiqué aux représentants de classe via la liste de diffusion.



Report of activities June – December 2007

Pour le moment, notre association des parents n'a pas constitué de groupe de travail "santé et sécurité" et "Fonds social". Un groupe de travail de notre APEEE pour suivre les développements du site à Laeken n'est pas encore créé.

3) Rapport sur la situation financière à partir du 11 décembre 2007

APEEE BRU4 a été fondé le 7 juin 2007 par le vote de ses membres fondateurs, sur la base du budget provisoire attaché (le bxliv de budget provisoire 2007-2008).

Les finances de démarrage ont été fournies par un prêt sans d'intérêts accordé par les trois autres APEEE de Bruxelles. ⁴

Suite à la politique 2007/2008 d'inscription du CEA et à d'autres facteurs au-delà du contrôle de APEEE BRU4, certaines hypothèses sur lesquelles le budget initial a été basé doivent être révisées pour tenir compte de la réalité.

D'un côté le nombre d'enfants allant à l'école est bien plus bas qu'a été attendu; l'estimation de 240 sur laquelle notre premier budget était basé n'était que la moitié des attentes officielles. Néanmoins, en septembre seuls 158 enfants ont été inscrits dans BRU 4 – jusqu'à aujourd'hui où ce chiffre a augmenté à 168. Seuls 75 enfants sont souscrits au transport de bus scolaire au lieu des 150 prévus, environ 150 enfants mangent à la cantine, le chiffre prévu était au-dessus de 200.

Il y a moins d'itinéraires d'autobus mais leur coût est plus élevé : les maisons de quelques passagers sont étendues partout dans la ville.

Le coût alimentaire doit comprendre des frais de transport + des frais de service puisqu'il doit être préparé dans la cuisine BRU 2.

Le cadre juridique établi par le statut adopté ne prévoit pas le paiement obligatoire de tous les parents, par conséquent les recettes, déjà considérées comme marginales, doivent être réduites à 75% pour améliorer l'utilité du budget.

Les coûts du personnel sont plus élevés que prévues au budget. Malgré la courte période pour le recrutement (APEEE a été fondé en juin et le transport et les services de cantine ont dû être fournis en septembre) du personnel qualifié, fiable et commis été trouvé. Néanmoins, les nombreuses différentes tâches administratives à accomplir pour les différents services et l'association elle-même ne sont pas possible par une personne, *a fortiori* dans le cas d'un APEEE qui doit établir ses opérations tout en s'établissant dans une nouvelle école européenne sur un site temporaire.

⁴100K€ BRUIII, 100K+100K€ BRUII, 50K€ BRU I CANTINE, TRANSPORT 50K€ BRU I.



Report of activities June – December 2007

En outre, prenant en considération :

- Difficultés initiales de démarrage
- Besoin d'établir des pratiques logistiques et administratives
- Manque d'expérience des parents de BRU4
- Sous-estimation apparente des besoins administratifs
- Le fait qu'aucune proportionnalité directe n'existe dans le nombre d'utilisateurs et de charge de travail administrative (c'est-à-dire un APEEE avec 2000 enfants et 20 personnes permanentes de APEEE ne signifie pas nécessairement que dans une école avec 100 enfants une personne peut accomplir exactement les mêmes tâches)

Les besoins supplémentaires doivent être évalués plus étroitement et différentes solutions possibles devraient être établies avec les conseils et l'aide de l'autres APEEEs. Des aides offerts par les parents, formation du personnel, l'aide par les autres APEEEs et l'engagement du personnel supplémentaire contractuels (par heures) devraient avoir la priorité la prochaine étape ; Au cas où ces mesures ne seront pas satisfaisants, l'engagement du personnel permanent supplémentaire devrait être possible. Les coûts supplémentaires prévus doivent être vus comme réserve.

QUESTION DE CANTINE

Tout en attendant les EM d'hôte, la Belgique, pour respecter son obligation et pour reconstituer les conditions de l'hygiène légalement nécessaires dans la cuisine, les produits alimentaires sont préparés dans la cuisine BRU 2 et cela a les deux effets de coûts suivants :

Pour les premiers mois de l'activité le coût sera augmenté par les frais de transport et les honoraires minimaux de service au fournisseur alimentaire.

De toute façon le nombre réduit d'élèves étant présents à l'école gêne la possibilité de toute économie d'échelle nécessaire pour réduire le coût de chaque repas à des chiffres plus bas.

Un investissement d'environ 55K€ peut devenir nécessaire de rénover la cuisine selon les besoins de se conformer aux normes juridiques et opérationnelles. Grâce aux négociations réussies ces coûts sont susceptibles d'être entièrement payés par l'état belge.

Cela signifie que, en conformité avec le budget initial, l'activité de cantine sera dans la perte au moins pendant la première année et – comme elle a été soulignée par le président de BRU4 dans la lettre latérale de contrat d'ouverture de crédit - cette situation n'est pas susceptible de s'améliorer avant deux ou trois années et le mouvement retardé prévu de Berkendael à Laeken.

En effet, une perte d'environ 46K€ a été prévue par le budget initial, maintenant prenant en considération cela dû aux conditions efficaces que cette perte sera encore plus grande, deux options sont possibles :



Report of activities June – December 2007

1/l'ag de APEEE décide d'augmenter les prix provisoires indiqués jusqu'ici afin de couvrir en partie ou en total la perte par accroissement comparée au budget initial.

2/l'ag de APEEE décident de garder le niveaux de prix provisoires indiqués, d'accepter une perte plus élevée pour 2007/2008 et d'attendre l'évolution de la perte par accroissement en raison d'une stabilisation à un niveau inférieur avant d'agir.

ENSEIGNANTS DEMANDANT LES REPAS LIBRES

À la suite de la question des repas pour les enseignants de la section maternelle, le CA a promis d'avoir une discussion sur cette question.

Les parents devraient payer le coût par accroissement pour les enseignants de M = + approximativement € 40 par abonnement.

Il y a un risque élevé que d'autres employés de l'école demanderont l'égalité de traitement, telle que les enseignants pour primaire et les moniteurs de la Garderie qui augmenterait encore la charge financière supplémentaire sur les parents.

À la suite des rumeurs certains parents des classes maternelles ont décidé de collectionner de l'argent pour leur enseignant de classe. APEEE n'a à aucun point encouragé cette intervention directe en raison du conflit d'intérêt possible ; parmi d'autres raisons.

ACQUISITION

Tous les fournisseurs principaux "ont été fournis" par les autres APEEE où nous avons profité non seulement des entreprises expérimentées mais nous avons souvent également profité de leurs pouvoirs de négociation en termes de prix.

Le reste ne concerne que des acquisitions mineures effectuées sur la base de la bonne diligence et du bon sens, après les discussions avec les administrateurs.

COMPTES EN BANQUE

En raison de la combinaison de la procédure pour obtenir la personnalité juridique et la réglementation bancaire de pays d'accueil, le compte en banque actuel devra être clôturé et a nouveau rouvert dès qu'APEEE BRU IV deviendra un AISBL enregistré.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été prises :

- signature double sur toutes les transactions
- seul l'autorisateur et le vérificateur ont accès au compte en banque. Les documents certifiant la gestion au nom d'APEEE des signataires ont été signés, aussi.
- seul un compte en banque central a été ouvert. Des comptes en banque spécifiques seront ouverts une fois qu'AISBL a été enregistré afin de simplifier la comptabilité. La situation actuelle est acceptable également en raison du nombre limité d'opérations à effectuer.



Report of activities June – December 2007

AUDITOR/S INTERNE/EXTERNE

3 l'ag du 7 juin 2007 a chargé le CA de nommer un commissaire aux comptes jusqu'à la fin de 2007.

CONCLUSION

n) Il est proposé que l'Assemblée générale de APEEE BRU4, conformément à article 7/e et 6/c du statut donne des décharges aux membres du CA pour la gestion financière et approuve le budget et les comptes selon l'article 6/b.